



## ARRETE N° 2024 – 221

SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

**Mise en place d'une vitrine de magasin**

**Rue de la République n° 16**

**Serrurerie JM BON**

**Du Mardi 16 Avril 2024**

**Au Lundi 29 Avril 2024**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

**VU** les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

**VU** la demande de la Serrurerie JM BON – 19, avenue de la Grande Plaine – 14760 Bretteville sur Odon, afin de procéder à des travaux de mise en place d'une vitrine de magasin, du Mardi 16 Avril 2024 au Lundi 29 Avril 2024, de 9h00 à 17h00, hors week-end,

**CONSIDERANT** que pendant ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation et de délimiter un périmètre de sécurité autour de la zone d'intervention, afin d'assurer la sécurité des personnes,

### ARRETONS :

**ARTICLE 1** : La Serrurerie JM BON est autorisée, dans le cadre de travaux de mise en place d'une vitrine de magasin, à stationner sur 3 places, Rue de la REPUBLIQUE au n° 16, du MARDI 16 AVRIL 2024 au LUNDI 29 AVRIL, de 9h00 à 17h00, hors week-end.

**ARTICLE 2** : Le stationnement sera interdit, sur trois places de stationnement au plus près du lieu d'intervention. La mobilisation des places de stationnement se fera par la Société Intervenante.

**ARTICLE 3** : Un périmètre de sécurité autour de la zone d'intervention, sera mis en place par l'Entreprise intervenante, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin d'assurer la sécurité des personnes. Les manœuvres de dépose et d'enlèvement des différents matériels se feront sous l'entière responsabilité de la Société intervenante.

**ARTICLE 4** : Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux piétons d'emprunter le trottoir en face.

**ARTICLE 5** : Une signalisation réglementaire, avec affichage du présent Arrêté, sera mise en place par la Société intervenante.

Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

**ARTICLE 6 : Le droit des tiers est expressément réservé.**

**ARTICLE 7** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

**Fait à HONFLEUR le 9 Avril 2024**  
**Pour le Maire et par délégation**  
**L'Adjoint à la Circulation, Jérôme HAMEL**

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE HONFLEUR" at the top and "(Calvados)" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower, a ship, and other heraldic symbols. A handwritten signature in black ink is written across the stamp, extending downwards and to the right.